

# REGLEMENT DE LA CHASSE AUX OEUFS

## Préambule

Le Comité des fêtes du Marais organise sa seconde chasse aux œufs le lundi 06 avril 2026, à l'occasion de la fête de Pâques sur l'extérieur autour du Château Fortier ou seront cachés 400 œufs factices.

Les modalités de participation à ce jeu sont décrites dans le présent règlement.

La participation au jeu vaut acceptation sans réserve du présent règlement et de toute modification qui pourrait être ultérieurement adoptée.

## Article 1 – Participants

Le jeu est ouvert à tous les enfants de 3 à 10 ans scolarisés dans les écoles de la ville. Place limitée à 150

Chaque enfant doit être accompagné d'un adulte.

## Article 2 – Modalités de participation

Chaque enfant souhaitant participer à cette chasse aux œufs doit obligatoirement s'inscrire entre le **16 mars et le 31 mars inclus**, en y joignant un justificatif de domicile des parents. **Un 1.50€ vous sera demandé par enfant lors de l'inscription**. Un récépissé d'inscription vous sera délivré par **Mail ou SMS** et devra obligatoirement être présenté à l'entrée (sur portable ou sur papier).

Pour le règlement vous pouvez le déposer dans ma boîte aux lettres 25 rue Duchesnois St Saulve ou me contacter.

Le départ de la chasse aux œufs sera donné à 10h et se terminera à 12h.

Pour des raisons pratiques, les enfants sont invités à ramener leur propre panier pour y placer les œufs.

Chaque enfant sera orienté vers la zone correspondant à son âge :

Zone << 3 – 4 ans >>

Zone << 5 – 7 ans >>

Zone << 8 – 10 ans >>

## Article 3 – Gain

Chaque enfant rapportera les œufs factices, par souci l'égalité chaque enfant repartira avec le même nombre de chocolat. Tout ceci dans le respect des règles de bienséance (pas de bousculades ....).

## Article 4 – responsabilités

Chaque enfant sera sous la responsabilité de ses parents ou d'un adulte responsable. Le Comité des fêtes du Marais ne peut en aucun cas être tenue pour responsable d'un éventuel incident.

L'équipe organisatrice se réserve le droit de ne pas autoriser l'accès et d'évincer toute personne dont le comportement troublerait le bon déroulement de la manifestation.

## Article 5 – Report ou annulation

Le comité se réserve le droit de reporter ou d'annuler la chasse aux œufs en cas de force majeure et de modifier le présent règlement sans préavis.

## Article 6 – Acceptation du règlement

La participation à cette chasse aux œufs entraîne sans réserve du présent règlement. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer à cet événement mais également de la dotation qu'il aura pu éventuellement gagner.

✂ .....

## CHASSE AUX OEUFS BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner avant le 31 mars 2026

Ecole : .....

Nombre d'enfants (3 à 10 ans) : ..... Numéro de téléphone : .....

Adresse : .....

Mail : .....

### Participants enfants

Nom / Prénom	Date de naissance

J'atteste que mon/mes enfant(s) inscrit(s) seront sous la responsabilité de.....durant la chasse aux œufs

Signature

Comité des fêtes du Marais

Mail : [lesfetesdumarais@gmail.com](mailto:lesfetesdumarais@gmail.com)

Tél : 06 14 13 03 90